

Questions // Réponses N°02

• 02-01 : Comment s'organiser dès maintenant ?

En premier lieu, recenser les personnes dont vous pouvez disposer pour effectuer la collecte ; idéalement, prévoir par GMS (super ou hypermarchés) 3 équipes de 2 qui feront un roulement de 3 heures chacune (généralement donc présence totale de 9h30 à 18h30), ce qui fera 6 personnes par magasin. Si vous ne prenez que **3 membres qui chacun s'accompagne d'un ami, ou conjoint, vous doublerez ainsi vos possibilités**. Et si par exemple vous disposez de 12 volontaires, vous pourrez effectuer la collecte dans 4 magasins en utilisant ce principe.

Le nombre de volontaires vous indiquera donc le nombre de magasins où vous pourrez effectuer la collecte.

➔ Recenser les magasins les plus importants selon le nombre déterminé ci-dessus, et contacter **dès maintenant le Directeur du magasin** pour lui présenter l'opération.

• 02-02 : A quel endroit se passera la collecte ? Sur les parkings près des Caddies ?

Surtout pas, ce serait prendre le risque de s'exposer :

- Au mauvais temps
- A l'insécurité

De plus, il faudrait multiplier les points de collecte à chaque parc de caddies, et le fait d'accoster les clients sur le parking serait très mal perçu.

➔ La collecte sera faite à l'intérieur, portillon d'entrée, en accord avec les Directeurs de magasins, pour valoriser et rendre l'action plus officielle : 1 membre avec le tronc, un 2ème distribuant les jetons. Ce jeton est avant tout symbolique et prétexte à laisser un support avec la roue du Rotary. Il renforce la notion d'échange plus qu'une réelle utilité, d'autant que les caddies ne sont pas tous équipés de jetons.

• 02-03 : Peut-on faire cette action à des dates supplémentaires ou différemment ?

L'action nationale a été programmée au premier samedi de Février pour être proche de la journée mondiale contre le cancer qui est le 4 Février, et bénéficier ainsi de la vague médiatique et de la sensibilisation accrue auprès du public. Le fait de garder cette date dans le temps contribuera à la pérennité de l'opération. Néanmoins, les clubs peuvent continuer à vendre des jetons lors d'occasions opportunes, dans la mesure où la collecte sera reversée en intégralité au Fonds de Dotation Jetons Cancer. Ils peuvent également organiser un évènement (concert, loto, concours sportif...) dont les bénéfices seront reversés à Jetons Cancer, ou faire un don en ligne sur le site.

• 02-04 : Que faire s'il reste des jetons ?

Possibilité de prolonger l'opération comme décrit ci-dessus, ou les garder pour l'année suivante.

• 02-05 : Peut-on bénéficier d'une déduction fiscale ?

Les CERFA ne sont plus systématiquement établis, mais uniquement en cas de contrôle fiscal, le statut de Fonds de Dotation nous permet d'établir un document CERFA pour des dons supérieurs à 50€ pour un particulier, 200€ pour une entreprise, uniquement par chèque à l'ordre de Fonds de dotation Jetons Cancer, et au nom et adresse figurant sur le chèque.